

## Séance du comité administratif du 3 mai 2022

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, tenue le 3 mai 2022, à 11 h, à la salle du conseil de la MRC de L'Érable, située au 1783, avenue Saint-Édouard, à Plessisville, à laquelle sont présents :

M. Jocelyn Bédard, maire de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes  
M. Pierre Fortier, maire de la ville de Plessisville  
M. Donald Lamontagne, maire de la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste  
M. Gervais Pellerin, maire de la municipalité d'Inverness

Formant quorum sous la présidence de M. Gilles Fortier, préfet et maire de la ville de Princeville.

Sont également présents :

M. Raphaël Teyssier, directeur général  
M. Étienne Veilleux, directeur général adjoint  
M<sup>me</sup> Vanessa Richer, greffière.

---

### Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
3. Ordre du jour – Adoption
4. Séance ordinaire du 5 avril 2022 – Procès-verbal – Suivis et adoption
5. Administration
  - 5.1 Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec 2022 – Entente de service – Approbation
  - 5.2 Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec 2022 – Budget – Approbation
  - 5.3 Mesure Soutien au travail autonome – Entente de service avec Services Québec 2022-2023 – Autorisation
  - 5.4 Tourisme Centre-du-Québec – Représentant de la MRC de L'Érable à l'assemblée générale annuelle – Autorisation
  - 5.5 Tourisme et Culture – Budget des formations et colloques pour l'année 2022 – Approbation
  - 5.6 Fêtes des parcs de la MRC de L'Érable – Demande de soutien financier
  - 5.7 Fondation du CLSC-CHSLD de L'Érable – 32e campagne de financement
6. Ressources humaines
  - 6.1 Résolution numéro CA-2022-03-053 – Correction
  - 6.2 Aménagement du territoire – Poste d'aménagiste – Embauche – Autorisation
  - 6.3 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Prolongation d'un remplacement provisoire – Autorisation
  - 6.4 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Embauche – Autorisation
  - 6.5 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Embauche – Autorisation
7. Finances
  - 7.1 Prévisions et ratifications des dépenses de la MRC – Approbation
  - 7.2 Prévisions et ratifications des dépenses en sécurité incendie – Approbation
8. Correspondance – Documents déposés
  - 8.1 Ministère du Tourisme – Aide financière octroyée
  - 8.2 Union des transports adaptés et collectifs du Québec – Aide financière 2021 – Appel au gouvernement
9. Divers
10. Période de questions
11. Levée de la séance.

**1. Ouverture de la séance**

---

M. Gilles Fortier, préfet, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres.

**2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour**

---

CA-2022-05-078 Sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu d'autoriser le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour, au besoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. Ordre du jour – Adoption**

---

CA-2022-05-079 ATTENDU l'ordre du jour transmis dans la convocation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, en ajoutant cependant le point suivant :

9.1 Festival du Cheval de Princeville – Invitation – Autorisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. Séance ordinaire du 5 avril 2022 – Procès-verbal – Suivis et adoption**

---

CA-2022-05-080 ATTENDU le dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité administratif le 5 avril 2022;

ATTENDU QUE les suivis ont été faits en entier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Pierre Fortier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2022 tel que rédigé et d'autoriser sa signature par les personnes habilitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5. Administration**

---

**5.1 Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec 2022 – Entente de service – Approbation**

---

CA-2022-05-081 ATTENDU QUE la MRC de L'Érable est le promoteur de la Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec;

ATTENDU QUE la MRC retient les services de l'Agence forestière des Bois-Francs pour l'organisation et la réalisation de la Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec depuis de nombreuses années;

ATTENDU QUE la MRC souhaite renouveler cette entente pour la prochaine édition qui aura lieu en septembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

D'APPROUVER l'entente de service à intervenir entre l'Agence forestière des Bois-Francs et la MRC de L'Érable, telle que soumise, pour l'organisation et la réalisation de la Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec, édition 2022, pour une somme maximale de 18 000 \$, plus les taxes applicables;

D'AUTORISER le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution.

DE PROCÉDER au paiement de la dépense prévue à même les activités financières de l'année en cours – Développement économique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.2 Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec 2022 – Budget – Approbation**

---

CA-2022-05-082 ATTENDU QUE la MRC de L'Érable tiendra, en septembre 2022, sa 26<sup>e</sup> édition de la Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec;

ATTENDU QUE des demandes de financement seront déposées auprès de divers organisations et ministères;

ATTENDU le budget pour la Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec soumis le 28 avril 2022 au montant de 56 280 \$;

ATTENDU que l'Agence forestière des Bois-Francs s'est vu confier le mandat d'organiser l'événement et de solliciter, entre autres, les exposants;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Pierre Fortier, il est résolu :

D'AUTORISER le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, les diverses demandes de subvention déposées auprès des ministères;

D'AUTORISER le directeur du développement du territoire à signer les contrats de location avec les exposants et tout autre document relié au déroulement de cet événement;

D'AUTORISER l'adjointe administrative à faire le suivi financier et à signer les demandes de versement des aides financières;

D'AUTORISER une appropriation de surplus de 3 030 \$ à même les surplus réservés – Développement économique (Journée forestière).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.3 Mesure Soutien au travail autonome – Entente de service avec Services Québec 2022-2023 – Autorisation**

---

CA-2022-05-083 ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a déposé une offre de service à Services Québec pour le support et l'accompagnement des clients référés sur la mesure Soutien au travail autonome;

ATTENDU QUE les deux parties doivent signer une entente de service indiquant les modalités de fonctionnement pour la période de juillet 2022 à juin 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'AUTORISER le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, l'entente de service à intervenir entre Services Québec et la MRC de L'Érable pour la mesure Soutien au travail autonome, et ce, pour l'année 2022-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.4 Tourisme Centre-du-Québec – Représentant de la MRC de L'Érable à l'assemblée générale annuelle – Autorisation**

---

CA-2022-05-084

ATTENDU QUE L'Érable Tourisme et Culture est membre de Tourisme Centre-du-Québec;

ATTENDU QU'il y aura une élection des administrateurs de l'Association lors de l'assemblée générale annuelle de Tourisme Centre-du-Québec, le 25 mai 2022;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable peut désigner un représentant pour exercer un droit de vote cette assemblée générale;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

DE DÉSIGNER M<sup>me</sup> Marie-Aube Laniel à titre de représentante de la MRC de l'Érable pour l'assemblée générale annuelle de Tourisme Centre-du-Québec qui se tiendra le 25 mai 2022;

D'AUTORISER le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.5 Tourisme et Culture – Budget des formations et colloques pour l'année 2022 – Approbation**

---

CA-2022-05-085

ATTENDU QUE le conseil de la MRC, lors de la séance tenue le 24 novembre 2021, a adopté la résolution numéro 2021-11-324 qui prévoit son budget global 2022, dont une somme de 6 500 \$ pour les formations et les colloques de l'équipe de Tourisme et Culture;

ATTENDU QUE le budget détaillé des formations et des colloques de l'équipe de Tourisme et Culture pour l'année 2022 soumis le 24 avril 2022 par M<sup>me</sup> Marie-Aube Laniel, directrice du service tourisme et culture, estime les coûts à 6 459 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Pierre Fortier, il est résolu :

D'APPROUVER le budget des formations et des colloques de l'équipe de Tourisme et Culture pour l'année 2022, tel que soumis, pour un montant total de 6 459 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.6 Fête des parcs de la MRC de L'Érable – Demande de soutien financier**

---

CA-2022-05-086

ATTENDU QUE la MRC a reçu une demande de soutien financier du comité organisateur de la Fête des parcs;

ATTENDU QUE la Fête des parcs est un événement qui a pour objectif de rassembler tous les enfants des camps de jour de la MRC de L'Érable;

ATTENDU QUE le soutien financier demandé par le comité organisateur de la Fête des parcs de la MRC de L'Érable est de 500 \$, notamment afin de couvrir une partie des frais de location des jeux gonflables;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

D'APPROUVER la demande de soutien financier soumise par le comité organisateur de la Fête des parcs de la MRC de L'Érable pour un montant de 500 \$;

## **Séance du comité administratif du 3 mai 2022**

---

D'AUTORISER le paiement de la dépense via une appropriation de surplus de 500 \$ à même les surplus réservés – Administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **5.7 Fondation du CLSC-CHSLD de L'Érable – 32<sup>e</sup> campagne de financement**

---

CA-2022-05-087 ATTENDU QUE la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable a pour mission de supporter les services de santé et les services sociaux offerts à la population de la MRC de L'Érable;

ATTENDU QUE la fondation a principalement pour vocation de faciliter et améliorer le quotidien des personnes de notre communauté ayant des besoins en lien avec la santé;

ATTENDU l'invitation reçue par courriel pour participer au tournoi de golf ou au brunch qui aura lieu le 27 mai 2022, à Plessisville dans le cadre de la 32<sup>e</sup> campagne de financement de la fondation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Pierre Fortier, il est résolu :

D'AUTORISER l'inscription de quatre personnes au tournoi de golf de la Fondation du CLSC-CHSLD de L'Érable qui aura lieu le 27 mai 2022, pour un montant de 500 \$;

D'AUTORISER le paiement de la dépense à même les activités financières de l'année en cours – Législation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **6. Ressources humaines**

---

### **6.1 Résolution numéro CA-2022-03-053 – Correction**

---

CA-2022-05-088 ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC, lors de la séance tenue le 1<sup>er</sup> mars 2022, a adopté la résolution numéro CA-2022-03-053 autorisant l'embauche d'une stagiaire en évaluation avec entrée en fonction le 23 avril 2022;

ATTENDU QUE la date d'entrée en fonction aurait dû être le 24 mai 2022;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

DE CORRIGER la résolution numéro CA-2022-03-053 afin qu'on puisse y lire que l'entrée en fonction de la stagiaire en évaluation est à compter du 24 mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **6.2 Aménagement du territoire – Poste d'aménagiste – Embauche – Autorisation**

---

CA-2022-05-089 ATTENDU QUE le conseil de la MRC, lors de la séance tenue le 16 février 2022, a adopté la résolution numéro 2022-02-044 autorisant l'ouverture d'un poste d'aménagiste, poste permanent à temps plein;

ATTENDU QUE le processus de sélection a été réalisé;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'AUTORISER l'embauche de M<sup>me</sup> Annie Demers à titre d'aménagiste, poste permanent à temps plein, avec entrée en fonction le 24 mai 2022, le tout selon les conditions stipulées à son contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.3 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Prolongation d'un remplacement provisoire – Autorisation**

---

CA-2022-05-090 ATTENDU QUE l'organigramme du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ) prévoit une banque d'officiers occupant le poste de capitaine pour remplacer les chefs aux opérations lorsque requis;

ATTENDU QUE le SSIRÉ ne dispose pas de cette banque à ce jour;

ATTENDU QUE les chefs aux opérations n'ont pas de remplaçants présentement et qu'il y a toujours un besoin afin de répartir la charge de travail;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro 2021-11-254 adoptée le 24 novembre 2021, le conseil de la MRC a autorisé le lieutenant Daniel Demers (caserne 45) à agir à titre de remplaçant provisoire au poste de chef aux opérations, et ce, jusqu'au 30 avril 2022;

ATTENDU QUE pour combler les besoins actuels, il est nécessaire de prolonger la période de remplacement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu :

D'AUTORISER le lieutenant Daniel Demers (caserne 45) à agir au titre de remplaçant provisoire au poste de chef aux opérations du SSIRÉ pour une période indéterminée, le tout en fonction de la grille salariale du SSIRÉ.

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.4 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Embauche – Autorisation**

---

CA-2022-05-091 ATTENDU les besoins de pompiers à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ);

ATTENDU la recommandation de M. Éric Boucher, directeur du SSIRÉ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

DE PROCÉDER à l'embauche de M<sup>me</sup> Ariane Légaré à titre d'apprentie pompière sur appel à la caserne 13 (Saint-Ferdinand), avec entrée en fonction le 3 mai 2022, selon les conditions stipulées à son contrat de travail et dont la probation se poursuivra jusqu'à la réussite de la formation minimale pour exercer au sein d'un service incendie selon la *Loi sur la sécurité incendie* (chapitre S-3.4).

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## Séance du comité administratif du 3 mai 2022

### 6.5 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Embauche – Autorisation

CA-2022-05-092 ATTENDU les besoins de pompiers à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ);

ATTENDU la recommandation de M. Éric Boucher, directeur du SSIRÉ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

DE PROCÉDER à l'embauche de M<sup>me</sup> Casandra Vachon à titre d'apprentie pompière sur appel à la caserne 58 (Inverness), avec entrée en fonction le 3 mai 2022, selon les conditions stipulées à son contrat de travail et dont la probation se poursuivra jusqu'à la réussite de la formation minimale pour exercer au sein d'un service incendie selon la *Loi sur la sécurité incendie* (chapitre S-3.4).

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 7. Finances

### 7.1 Prévisions et ratifications des dépenses de la MRC – Approbation

CA-2022-05-093 Sur proposition de M. le conseiller Pierre Fortier, il est résolu d'approuver les prévisions et les ratifications des dépenses de la MRC pour le mois de mai 2022, comme suit :

#### Prévisions des dépenses

Réquisition	Description	Montant
4350	BuroPro (divers)	352,48 \$
4351	<i>Annulé</i>	- \$
4352	Déneigement N.S. Paradis (nettoyage cour)	250,00 \$
4353	Go Zero (boîte recyclage masques)	49,99 \$
4354	Druide (licence Antidote)	90,00 \$
4355	Association des ingénieurs municipaux du Québec (adhésion)	350,00 \$
4356	Notarius (signature)	350,00 \$
4357	Ordre des ingénieurs du Québec (cotisation)	600,00 \$
4358	Cansel (licence Bluebeam)	500,00 \$
4359	Dendrotik (ruban - Évaluation)	250,00 \$
4360	Jardinerie Fortier (fibre à terrain - Parc)	500,00 \$
4361	Inneo Environnement (test de sol, toilettes sèches - Parc)	2 000,00 \$
4362	C.L. Graphiste (affichage - Parc)	250,00 \$
4363	Excavation A. Grégoire et fils (conteneur - Parc)	1 500,00 \$
4364	Gabriel Blier (transport bois - Parc)	300,00 \$
4365	Bureau d'écologie appliquée (caractérisation écologique - Parc)	1 000,00 \$
4366	FPS (matériel pour trousse premiers soins)	200,00 \$
4367	Brunet (EpiPen)	600,00 \$
<b>TOTAL :</b>		<b>9 142,47 \$</b>

*Note : Les taxes et les escomptes possibles sont exclus de ces montants.*

#### Ratifications des dépenses

Description	Montant
CIM (honoraires à la carte dossiers évaluation)	5 792,24 \$
Jérémie Tremblay (remboursement collations)	10,99 \$
Groupement Agro-forestier Lotbinière-Mégantic inc. (entretien plantation 2021)	4 387,50 \$
Déneigement N.S. Paradis SENC (charge de neige et abrasif)	972,84 \$
Déneigement N.S. Paradis SENC (abrasif)	60,00 \$

## Séance du comité administratif du 3 mai 2022

Imprimerie Fillion enr. (cartes d'affaires)	64,00 \$
Vision Informatique SDM (imprimante - Carrefour)	729,00 \$
Jobillico (abonnement)	1 795,00 \$
Tremblay Bois Mignault Lemay (honoraires - dossier évaluation)	2 762,12 \$
PixM Photo Vidéo (plaques - photos préfets)	45,00 \$
Groupe RDL Thetford/Plessis inc. (vérification 2020)	17 620,00 \$
Therrien Couture Jolicoeur (honoraires)	2 744,00 \$
Gabriel Blier (transport bois - Parc)	120,00 \$
E.M.P. inc. (transport - Forêt)	1 260,00 \$
Espace MUNI. (abonnement annuel)	320,00 \$
Extincteurs Bois-Francis-Érable (ajustement vérification extincteurs)	290,48 \$
Carl Robidoux (remboursement Ordre des agronomes du Québec)	754,85 \$
Ordre des évaluateurs agréés du Québec (signature)	295,00 \$
Amazon (équipements pour ingénieurs)	710,14 \$
CPTAQ (demande d'autorisation - Parc)	324,00 \$
<b>TOTAL :</b>	<b><u>41 057,16 \$</u></b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 7.2 Prévisions et ratifications des dépenses en sécurité incendie – Approbation

CA-2022-05-094

Sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu d'approuver les prévisions et les ratifications des dépenses en sécurité incendie pour le mois de mai 2022, comme suit :

#### **Prévisions des dépenses**

# PO	Fournisseur	Qté	Description	\$ / Unité	Total
05-001	ACSIQ	2	Inscription congrès	695,00 \$	1 390,00 \$
05-002	Sheraton	8	Chambre congrès (Éric et Serge)	220,00 \$	1 760,00 \$
05-003	Recyclage Pellerin	2	Véhicule pour pratique désincarcération	75,00 \$	150,00 \$
05-004	FPS	12	Formation premiers soins pompier 1	129,00 \$	1 548,00 \$
05-005	ENPQ	12	Formation pompier 1 cohorte 2021-2022 (avec examen S1 et MDS)	796,75 \$	9 561,00 \$
<b>TOTAL :</b>					<b><u>14 409,00 \$</u></b>

*Note : Les taxes et les escomptes possibles sont exclus de ces montants.*

#### **Ratifications des dépenses**

<u>Description</u>	<u>Montant</u>
Agrimécanik (pièces)	162,78 \$
Cantine chez Micheline (repas intervention)	55,65 \$
Éric Boucher (remboursement - câble)	11,73 \$
Éric Boucher (remboursement - collation intervention)	114,76 \$
Bruno Gosselin (réparation piscine)	303,55 \$
Oxygène Bois-Francis inc. (pièces)	76,10 \$
ENPQ (cotisation - gestionnaires de formation)	1 046,15 \$
Excavation Bois-Francis (travaux pelle intervention)	1 813,75 \$
Rôtisserie Fusée (repas intervention)	238,50 \$
CMP Mayer Inc. (ajustement botte)	155,00 \$
ENPQ (location équipement pour MDO)	255,40 \$
Électrique Expert S.G. inc. (réparation équipement)	57,30 \$
<b>TOTAL :</b>	<b><u>4 290,67 \$</u></b>

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**8. Correspondance – Documents déposés**

---

**8.1 Ministère du Tourisme – Aide financière octroyée**

---

Les membres du comité administratif prennent acte de la correspondance transmise par la ministre du Tourisme en date du 13 avril 2022 annonçant à la MRC une aide financière maximale de 135 000 \$ pour l'ajout de trois unités d'hébergement nature et écoresponsables au Parc régional des Grandes-Coulées.

**8.2 Union des transports adaptés et collectifs du Québec – Aide financière 2021 – Appel au gouvernement**

---

Les membres du comité administratif prennent acte du communiqué émis par l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ) le 25 avril 2022 demandant au gouvernement du Québec de verser immédiatement l'aide financière promise pour l'année 2021. L'UTACQ demande également que le programme d'aide au développement du transport collectif et du programme de subvention en transport adapté soit adapté aux réalités de chaque territoire, mais aussi à l'augmentation importante des coûts de transport autant en taxi qu'en autobus.

**9. Divers**

---

**9.1 Festival du Cheval de Princeville – Invitation – Autorisation**

---

CA-2022-05-095

ATTENDU l'invitation que la MRC a reçue du directeur général du Festival du Cheval de Princeville pour le souper corporatif qui aura lieu le 10 juin 2022;

ATTENDU QUE le coût pour une table de six personnes est de 450 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

D'AUTORISER l'achat d'une table pour six personnes au souper corporatif qui aura lieu lors du Festival du Cheval de Princeville le 10 juin 2022, au coût de 450 \$, plus les taxes applicables;

D'AUTORISER le paiement de la dépense à même les activités financières de l'année en cours – Législation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10. Période de questions**

---

Aucune question.

**11. Levée de la séance**

---

CA-2022-05-096

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu que la séance soit levée à 11 h 11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Gilles Fortier, préfet

---

Raphaël Teyssier, directeur général